



- Ub** Zone urbaine : bâti récent
- Ue** Zone urbaine : équipements
- A** Zone agricole
- Ac** Zone agricole : secteur constructible pour activités agricoles
- A*** Zone agricole : secteur hameaux et écarts
- N** Zone naturelle protégée
- N*** Zone naturelle protégée : secteur hameaux et écarts
- Secteurs sujets à une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
- Emplacement réservé
- Zone d'implantation obligatoire
- Site d'exploitation et construction agricole en activité
- Centre équestre en activité
- Espaces boisés classés
- Limite massif forestier
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
- Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
- Plantations à créer ou à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Plans d'eau à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Bâts remarquables à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Murs à conserver au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme
- Monuments historiques AC1
- Périmètre de protection des monuments historiques AC1
- Natura 2000 directive oiseaux
- Natura 2000 directive habitat

Commune d'
Hermeray
Département des Yvelines
4, rue Mairie - 78125 Hermeray - Tél : 01 34 83 50 38 - Fax : 01 34 83 42 20

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
LA VILLENEUVE 5.5

- ▶ Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 18 juin 2009
- ▶ Arrêt du projet le 25 septembre 2013
- ▶ Dossier soumis à enquête publique 2 janvier au 3 février 2014
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 mars 2014

ECHELLE :
1/2000

PHASE :
Approbation



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 13 mars 2014

approuvant
le plan local d'urbanisme de
la commune d'Hermeray
Le Maire,